

N° DIRECCTE 11 75 44595 75

BULLETIN D INSCRIPTION

Référence DPC : 14352325002

L'inscription ne sera effective qu'après réception du bulletin d'inscription dûment rempli à retourner à l'adresse suivante :
Secrétariat de l'AFCOR - Angélique FOURNIGAULT - BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1

☎ 06.49.72.74.04 e-mail : secretariat@afcor.fr

FORMATION : Formation Nationale de Radioprotection des patients aux rayonnements ionisants. SESSION 15

Dates : **E-learning 28 mars au 6 mai 2024** et Journée virtuelle le jeudi 6 juin 2024

Inscription avant le 27/03/2024 selon les disponibilités

Codes d'accès à la journée virtuelle seront communiqués au participant le 03/06/2024 après avoir réalisé toutes les étapes précédentes.

Frais d'inscription : **400€**

PARTICIPANT (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut : ☐ Salarié ☐ Libéral

Titre** : ☐ Docteur ☐ Professeur ☐ Physicien Médical ☐ MERM ☐ Dosimétriste

Nom** Prénom**

☎ : E-mail** :

N°ADELI/RPPS :

Adresse Professionnelle** :

Service** :

Besoin spécifique en matière de handicap : _ non _ oui : merci de nous contacter

REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE/ D'INSCRIPTION

☐ **A titre personnel*** (formation financée par le participant)

Adresse personnelle

chèque libellé à l'AFCOR, à joindre à votre bulletin d'inscription _ souhaite réaliser un virement _

☐ **Au titre du DPC ***: (Les libéraux s'inscrivent sur www.agencedpc.fr avant le 03/09/2023 et doivent procéder au règlement à l'inscription et nous rembourserons la part que ANDPC nous versera après le contrôle de la session)

☐ **Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue***

Besoin d'une convention* ☐ oui ☐ non

Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue :

Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :

.....

..... CP Ville.....

- préciser **adresse mail*** du service destinataire

Pour une **facturation CHORUS** : indiquer le N°SIRET de la structure : Code Service :

ANNULATION

Les frais d'inscription comprennent les codes d'accès à la journée virtuelle, la documentation, les codes d'accès aux modules e-learning.

Le début de la formation s'entend du jour de l'attribution des codes d'accès à la fin de la journée virtuelle et les frais dossier (30€).

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit du participant après la communication des codes d'accès, l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation + Frais dossier. Un mois avant la date du 06/05/2023 ou en cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité.

L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

Je soussigné(e)
Date et signature

accepte les modalités d'inscription

* Validez d'une croix la ligne correspondante

** Mention obligatoire